

► Ensemble, achevons la restauration de l'église Saint Martin d'Arnèke !

◆◆ LE PROJET

Ouverte en permanence au public, l'église Saint Martin d'Arneke, près de Wormhout dans le Nord, attire de nombreux visiteurs tout au long de l'année et lors des concerts d'orgue.

Après une restauration complète de la tour en 2012, ce sont désormais les nefs qui ont subi l'usure du temps et nécessitent une complète réfection.

Un diagnostic réalisé par Monsieur Sintive, architecte du patrimoine, préconise de restaurer les corniches des nefs et des chéneaux ainsi que les glacis de contreforts, les charpentes des nefs et de la sacristie, et leurs couvertures

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La première date de l'histoire de l'église remonte à 1174. Au 16^e siècle, elle est détruite par les Gueux à deux reprises. Sa reconstruction prendra de nombreuses années et sera terminée en 1618. Elle sera consacrée le 4 octobre 1626 sous le vocable de Saint Martin par l'évêque de St Omer.

De nombreux travaux ont lieu au long des 18^e et 19^e siècles, avec des aménagements intérieurs, en particulier les boiseries de style Louis XV datant de 1898.

L'église paroissiale Saint Martin se situe au cœur du village. C'est une église halle « hallekerke » à trois nefs de hauteurs égales, construite en briques rouges et couvertes d'ardoises.

Cette église est caractéristique des églises du pays de Cassel. La tour du clocher accolée aux nefs est remarquable. Elle mesure 9 mètres de côté et 30 mètres de haut. Elle est construite en briques décorées de motifs géométriques polychromes sur un soubassement en grès ferrugineux des monts de Flandres.

L'église, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques renferme un riche mobilier pour partie classé, notamment les retables, chaire, table de communion, confessionnaux, orgue et lambris sculptés

Cet édifice est certes un lieu de culte qui ponctue la vie de la commune (baptêmes, mariages, funérailles, neuvaine à Saint Gohard très suivie y compris par nos voisins belges) mais c'est aussi un élément important de notre patrimoine communal.

Montant des travaux	233 000 €
Objectif de collecte	11 650 €
Début des travaux	Octobre 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin d'Arnèke

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78263

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Martin d'Arnèke

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

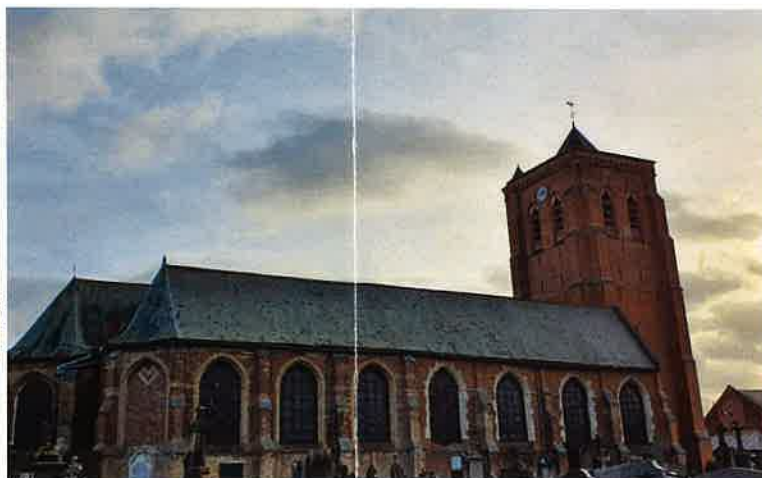
Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
nordpasdecals@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE D'ARNÈKE

4 rue de la Mairie
59285 Arneke
03 28 42 32 94
mairie.arneke@wanadoo.fr
<http://www.arneke.fr/>

FONDATION



DU
PATRIMOINE

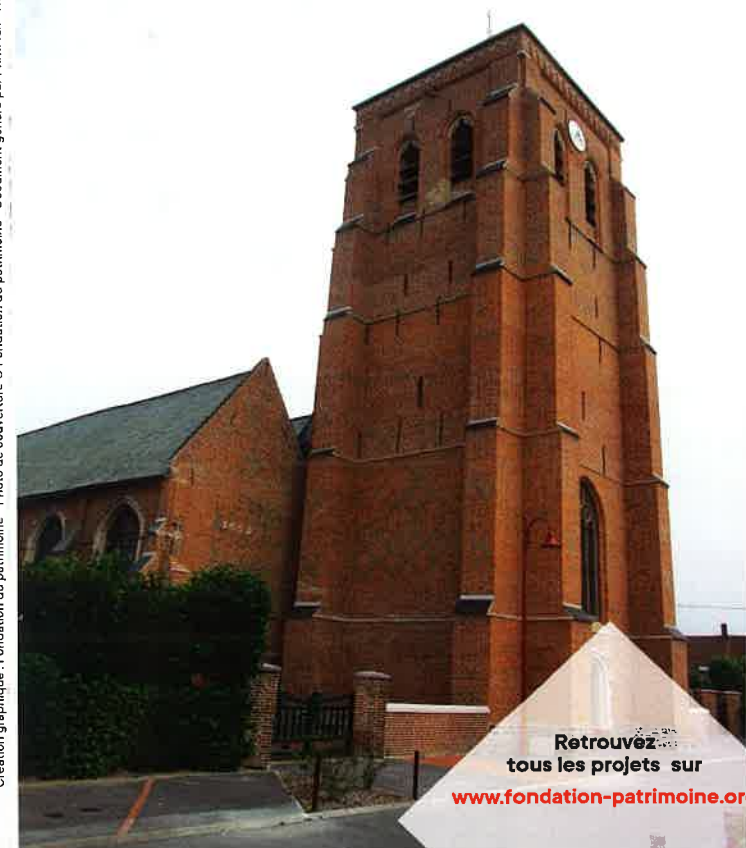
► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Martin d'Arneke

Nord

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org